



Appel à projets « Innov'Action Durable » 2025

Liège le 9 mai 2025

Contexte et objectifs

La CODEF lance un appel à projets destiné à ses membres. Cette initiative vise à encourager les associations à concevoir et mettre en œuvre des projets concrets et innovants, visant à répondre aux défis du développement durable dans leur ASBL. Notre ambition est de renforcer la capacité de nos membres à adopter des pratiques durables, respectueuses de l'environnement, socialement équitables et économiquement viables.

Qui peut participer ?

Cet appel à projets est ouvert aux :

- membres de la CODEF ;
- en ordre de cotisation à la date du lancement de l'appel à projet (9 mai 2025) ;
- occupant moins de 10 ETP ;
- ayant leur siège social en Wallonie.

Ces conditions sont cumulatives.

Quels types de projets sont concernés ?

Les projets soumis devront répondre au moins à l'un des défis suivants :

- Réduction de l'empreinte écologique et gestion durable des ressources (eau, énergie, déchets) au sein de l'ASBL.
- Mobilité durable et promotion de solutions de transport alternatif pour les équipes.
- Sensibilisation et éducation au développement durable au sein de l'ASBL (équipe et organe d'administration).

Forme de soutien proposée

Le projet sélectionné pourra bénéficier d'un financement de maximum 3000€ (financé sur les fonds propres de la CODEF).

Critères d'attribution

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

1. Innovation (35%) : caractère novateur du projet au sein de l'ASBL.
2. Impact environnemental positif (30%) : bénéfices attendus.
3. Dimension sociale et équitable (20%) : contribution à la cohésion sociale, à l'inclusion ou à l'équité.

4. Collaboration avec d'autres membres de la CODEF en ordre de cotisation (5%) : mobilisation et coopération avec d'autres membres de la CODEF pour renforcer l'impact.

Dépôt des candidatures

Les candidatures sont à envoyer au plus tard le **1^{er} juillet 2025** à communication@codef.be en utilisant le **modèle de formulaire** que vous trouverez ci-dessous.

Modalités de financement

Le financement octroyé dans le cadre du présent appel à projets sera versé en deux tranches :

1. Une première tranche de 50 % du montant total alloué sera versée au démarrage effectif du projet, sur base de la signature d'une convention entre les parties.
2. Le solde de 50 % sera versé après remise d'un rapport d'exécution, accompagné :
 - des pièces justificatives attestant des dépenses effectivement engagées, ventilées comme suit :
 - au maximum 50 % des dépenses pourront être justifiées en frais de personnel ;
 - au maximum 50 % des dépenses pourront être justifiées en frais de fonctionnement.

Durée du projet

Les projets doivent impérativement être mis en œuvre et clôturés pour le 31 décembre 2025 au plus tard. Les dépenses engagées au-delà de cette date ne pourront pas être admises au projet.

Restitution des fonds

En cas de non-réalisation totale ou partielle du projet, ou en l'absence de transmission du rapport d'exécution et/ou des pièces justificatives requises, l'organisme bénéficiaire pourra être tenu de rembourser tout ou partie des montants déjà perçus.

Cette restitution pourra être réclamée après mise en demeure restée infructueuse, sans préjudice d'éventuelles autres actions prévues par la législation applicable.

Sélection des projets

Un jury composé d'un expert du secteur de l'environnement et de représentants de l'Organe d'administration de la CODEF effectuera la sélection finale. Les résultats seront communiqués d'ici le **15 septembre 2025**.

Ensemble, construisons un futur durable et responsable !

Dispositions complémentaires

Toute disposition non prévue dans le présent document fera l'objet d'un examen au cas par cas. Les bénéficiaires sont invités à contacter les juristes de la CODEF pour toute question ou situation particulière relative au financement.

Modèle de formulaire de candidature à utiliser

Formulaire de candidature « Innov'Action Durable » 2025

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Numéro d'entreprise :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

Titre du projet :

Description du projet :



Objectifs et résultats attendus :

Défis du développement durable ciblés (cocher le ou les défis sélectionnés) :

- Réduction de l’empreinte écologique et gestion durable des ressources (eau, énergie, déchets) au sein de l’asbl.
- Mobilité durable et promotion de solutions de transport alternatif pour les équipes.
- Sensibilisation et éducation au développement durable au sein de l’asbl (équipe et organe d’administration).



Public cible et impact attendu :

Budget prévisionnel simplifié (détail des dépenses) :

Partenaires associés (le cas échéant) :

Joindre les annexes suivantes :

- comptes 2023 et 2024,
- les statuts de l'ASBL,
- attestation du secrétariat social ou de l'ONSS démontrant le nombre d'ETP au 30 avril 2025,
- une déclaration sur l'honneur du président/de la présidente de l'ASBL/des ASBL attestant que le projet n'est pas encore en place dans l'ASBL.

Si plusieurs ASBL membres de la CODEF déposent le même dossier, il leur est demandé de fournir ces annexes pour chaque association.



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège

